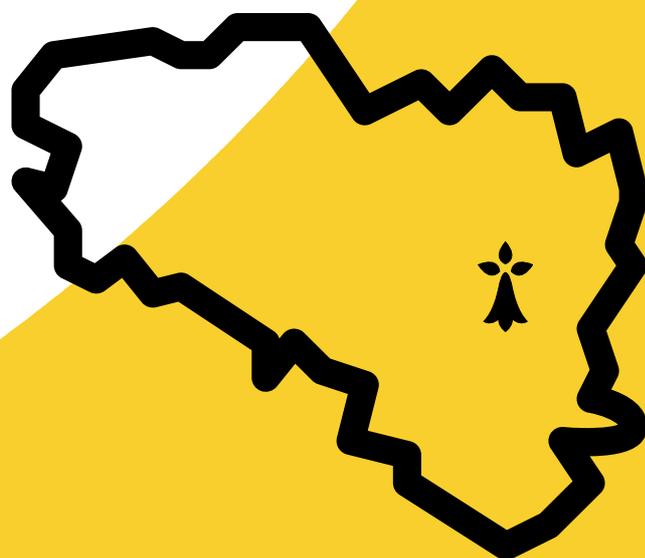


Indicateur coût de la rentrée 2022

DOSSIER DE PRESSE



FÉDÉRATION DES
ASSOCIATION DE
HAUTE
BRETAGNE

À PROPOS DE LA FAHB



MISSION

La FAHB est une **organisation de jeunesse**, humaniste et militante, fondant son fonctionnement sur la démocratie participative. Elle est **gouvernée par des associations étudiantes** et réunit les jeunes dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses.

ACTIONS

Elle a pour buts de :

- Contribuer à l'animation de la vie de la jeunesse ;
- Favoriser la prise de responsabilité des étudiant.e.s et plus globalement des jeunes en assurant une démarche d'éducation populaire définie par son projet éducatif ;
- Contribuer à la formation des bénévoles avec le concours de ses membres actifs et actives, en valorisant les compétences informelles et formelles acquises ;
- Défendre et améliorer les droits et intérêts des jeunes ;
- Promouvoir la solidarité, l'initiative et la citoyenneté, notamment en créant des projets innovants ;
- Assurer et promouvoir l'égalité des droits, de lutter contre toute forme de discrimination et d'œuvrer pour l'accès au droit commun des étudiant.e.s et plus globalement des jeunes ;
- Participer activement aux travaux des différentes associations, instances et organisations générales ou régionales.



La FAHB sort cette année, pour la première fois, son indicateur du coût de la rentrée. Ce dossier de presse expose les frais nécessaires qu'un.e étudiant.e non boursier.ère entrant en licence à Rennes doit déboursier. Ce calcul basé sur la méthodologie de la FAGE (Fédération Associatives Générale Étudiante) comprend les frais de rentrée dont tous les étudiant.e.s doivent s'acquitter mais aussi des frais de vie courante.

2 315, 55 € : c'est le coût moyen de la rentrée universitaire pour un.e étudiant.e Rennais en 2022, c'est **99,10 € de plus** que l'année présente.

L'indicateur du coût de la rentrée met en lumière la précarité étudiante, **+ 4,27 %**, pour la ville de Rennes. Sujet important durant la crise sanitaire, il reste toujours d'actualité et ne cesse d'être un frein à l'épanouissement et à l'émancipation d'un.e étudiant.e.

Le territoire Rennais n'est pas resté à l'abri de ces nombreuses augmentations qui touchent l'ensemble des jeunes et du public étudiant. Ainsi, par ce dossier, la FAHB souhaiterait renforcer les prises de conscience concernant le quotidien d'un.e étudiant.e vivant sur notre territoire en 2022.

Chaque année la FAHB et son réseau ainsi que tous les étudiants rennais réalisent le même constat, dénoncent la précarité étudiante et vont continuer de mettre en place des actions pour lutter contre cette dernière. Il est plus qu'urgent d'apporter des réponses durables. Nous attendons maintenant de la part des politiques publiques des réformes cohérentes et appelons l'ensemble des acteur.ices de la jeunesse du territoire à se saisir des besoins étudiants.

Des solutions durables sont possibles, nous les trouverons ensemble.

Le Bureau de la FAHB

SOMMAIRE

01	Avant-propos	10	Méthodologie
02	Sommaire	13	Bibliographie et références
03	Présentation de l'indicateur	16	Contacts presse
04	Analyse synthétique du coût de la rentrée		

Présentation de l'indicateur

La FAHB (Fédération des Associations de Haute-Bretagne) a réalisé cette année l'indicateur du coût de la rentrée à Rennes.

Cet indicateur présente le **coût moyen de la rentrée** pour un.e étudiant.e de 20 ans en licence à l'université, sans double inscription, non boursier.e et décohabitant.e. Ces dépenses sont réparties en deux catégories :

Les **frais de vie courante**, fixes au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits hygiéniques et d'entretien.

Les **frais spécifiques à la rentrée universitaire** : frais d'inscription, cotisation à la Contribution Vie étudiante et de Campus, frais d'agence, souscription à une assurance logement, à une complémentaire santé et matériel pédagogique.

Notre indicateur suit la méthodologie du coût de la rentrée réalisé par la FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes) chaque année depuis 20 ans à l'échelle nationale, en prenant en compte les spécificités du territoire de Rennes métropole. Cet indicateur met en lumière le **coût des études et la précarité étudiante** particulièrement préoccupante dans le contexte actuel. Ce coût est un **calcul générique** et chaque situation des étudiant.e.s est différente avec des coûts qui varient en fonction des filières et situations.

Analyse synthétique du coût de la rentrée

En 2022 le coût de la rentrée pour un.e étudiant.e **augmente de 4,27%** par rapport à 2021, ce qui représente un coût de **2315,33€** à Rennes.

Un coût de la vie courante en augmentation, poussé par l'inflation.

Le coût de la vie courante augmente lui de **3,55%** pour atteindre **1134,43€** en 2022. L'**augmentation des produits alimentaires** est la principale source d'augmentation avec un coût **10,42%** plus important en 2022 pour un.e étudiant.e lors de ses courses, ce qui va peser fortement dans le budget étudiant.

La **hausse des loyers de 3,46%** contribue aussi à cette augmentation du coût de la vie. Une menace pour cette hiver puisque les prix continuent d'augmenter avec la hausse des prix énergétiques et certain.e.s risquent de se retrouver en situation de précarité énergétique.

Catégorie	2021	2022	Evolution
Loyer	463€	479€	+3.46%
Transports	100,97€	103,61€	+2.61%
Repas RU	66€	66€	-
Téléphonie	54,99€	53,32€	-3.04%
Loisirs	76,4€	76,4€	-
Alimentation	179,74€	198,47€	+10.42%
Equipements divers	154,4€	157,63€	+2.09%
TOTAL	1095,5€	1134,43€	+3.55%

Les coûts spécifiques de rentrée, un treizième mois de dépenses pour les étudiants

Les frais spécifiques liés à la rentrée augmentent de plus de **5%** à la rentrée atteignant un montant historique de **1180,9€** soit l'équivalent d'un treizième mois de dépenses pour les étudiants.e.s. Au cœur de cette augmentation le coût du **matériel pédagogique qui augmente de 15,82%** et **l'assurance d'habitation de 11,55%**. Un mois de septembre qui risque donc d'être un véritable poids pour les étudiant.e.s en plus de la charge mentale associée à la rentrée.

Enfin l'une des augmentations inquiétantes provient de la **hausse de 2,53% des complémentaires santé**. Dans un contexte de crise sanitaire et des problèmes de santé mentale chez les étudiant.e.s, la FAHB s'inquiète des conséquences que cela pourrait avoir sur le renoncement aux soins et la réussite scolaire.

Catégorie	2021	2022	Evolution
Frais de scolarité	170€	170€	-
Complémentaire santé	296,1€	303,6€	+2.53%
Frais d'agence	232€	232€	-
Assurance habitation	67,88€	75,72€	+11.55%
Matériels pédagogiques	262,97€	304,58€	+15.82%
CVEC	92€	95€	+3.26%
TOTAL	1095,5€	1180,9€	+5.35%

Les positions de la FAHB

Face à ce constat, la FAHB et le réseau de la FAGE défendent une réforme des bourses sur critères sociaux en profondeur afin de lutter contre la précarité étudiante. Cette réforme doit permettre une autonomie des étudiant.e.s en basant le calcul sur leur situation financière.

L'aide financière exceptionnelle de 100€ prévu dans la loi des finances rectificative 2022 est la bienvenue après leur suppression par le Sénat. Cependant elle ne constitue qu'une mesure palliative qui ne peut être comblée que par une indexation des bourses sur l'inflation.

Enfin la FAHB agit aussi pour les étudiant.e.s en formation sanitaire et social puisque nous défendons un transfert de la gestion des bourses de ces formations de la Région vers le CROUS. Leur gestion actuelle constitue une rupture d'égalité de traitement puisque le processus de paiement est souvent plus long, moins régulier et entraîne des difficultés importantes pour ces étudiant.e.

Les initiatives de la FAHB et de son réseau

La FAHB accompagne ses 23 associations dans leurs projets pour lutter contre la précarité étudiante et fédère les initiatives étudiantes sur le territoire. Notre fédération s'est notamment investie sur la problématique du renoncement aux soins chez les étudiant.e.s lors de la semaine de la santé et par l'interpellation des pouvoirs publics sur le sujet.

L'association **Droit des Etudiant.e.s** réalise un parrainage solidaire entre des étudiant.e.s en situation de précarité et des particuliers à Rennes désirant aider à leur échelle par un soutien matériel, moral ou financier. Près de 300 étudiant.e.s ont été parrainés. Contact à aide@sos-etudiants.fr.

À Fougères, face à la pénurie de services pour les étudiant.e.s, un projet d'épicerie solidaire est à l'étude pour faire bénéficier aux étudiant.e.s de produits alimentaires et de première nécessité à un prix réduit. C'est aussi le cas à Bruz où des discussions sont en cours avec les associations locales pour une implantation sur le campus Ker Lan.

Se loger, une difficulté croissante pour les étudiant.e.s

Constituant plus de **40% des dépenses** de vie courante, le logement est la principale source de dépenses des étudiant.e.s. En plus de l'augmentation conséquente des loyers, charges locatives et assurances logements, le parc locatif à destination des étudiant.e.s est particulièrement restreint. Tandis que **70 000 personnes étudient à Rennes Métropole**, la ville ne comptait que **5 935 places en résidence CROUS** en 2020.

Ainsi malgré sa forte densité étudiante, l'offre destinée à cette population reste trop faible avec **24%** des étudiant.e.s vivant dans des résidences (CROUS ou autre) et **56%** locataires dans le parc privé. Ce parc locatif est en tension ces dernières années et les étudiant.e.s héritent des logements les plus précaires puisque 71% des logements "1 pièce" à Rennes sont occupés par des étudiant.e.s (étude de l'observatoire territorial du logement étudiant en 2021).

Cette difficulté pour trouver un logement s'additionne à la **hausse des prix**. Le **gel des loyers pour la rentrée** a pu être acté par le CNOUS et ainsi préserver les étudiant.e.s en résidence CROUS d'une hausse de leurs loyers. Mais ce gel des loyers ne concerne pas les résidences et le parc locatif privés, ce qui risque de mettre en difficulté les étudiant.e.s. Cette menace est d'autant plus grande que le prix de l'énergie va continuer d'augmenter cet hiver et se répercuter sur le prix des charges. Ainsi de nombreux.e.s étudiant.e.s risquent de se retrouver dans une situation de **précarité énergétique** puisqu'ils se trouvent dans des résidences et logements mal isolés et vétustes.

La FAHB s'oppose à une hausse des tarifs des résidences à destination des étudiant.e.s qui sont de plus en plus touchés par la précarité.

Ainsi la FAHB **soutient le déploiement de nouvelles résidences CROUS aux loyers modérés**. Le parc privé n'apporte pas de solutions convaincantes pour loger les étudiant.e.s à prix réduits d'autant plus que les charges augmentent à cause de l'inflation. La FAHB est **favorable à une augmentation des aides pour le logement** comme les APL et une réforme du calcul pour le baser sur le loyer moyen du bassin de vie. La FAHB souhaite aussi un **encadrement des loyers** pour limiter la hausse des prix.

La FAHB souhaite enfin proposer des **alternatives pour les logements** des étudiant.e.s par des partenariats avec les bailleurs sociaux et la ville pour mettre à disposition des logements à bas coût pour les étudiant.e.s. Les solutions des associations sont nombreuses comme les colocations solidaires et la FAHB accompagne les initiatives des étudiant.e.s dans la lutte contre la précarité.

Le transport, la hausse des prix de l'énergie pèse sur le budget étudiant

Le **prix des transports** pour les étudiant.e.s **augmente** encore cette année de **2,6%**. Les prix de l'énergie commencent à peser sur les étudiant.e.s notamment pour les 22% d'étudiant.e.s qui vivent en dehors de la métropole. C'est aussi le cas pour les étudiant.e.s dans les campus délocalisés comme à Fougères, qui ne bénéficient pas d'une offre de transport suffisante. Ce **sentiment de laissé pour compte** s'ajoute au manque de services universitaires et du CROUS pour les étudiants.e.s dans les campus délocalisés. Il y a donc une rupture d'égalité entre les étudiant.e.s métropolitains et ceux habitant en périphéries.

Sur le **campus de Fougères** par exemple, aucun restaurant universitaire, résidence étudiante ou service de santé n'existent ce qui entraîne une véritable **rupture d'égalité** avec les autres étudiant.e.s et s'ajoute à la difficulté de se déplacer.

Enfin, certaines filières notamment en santé ont des stages régulièrement et doivent se déplacer parfois loin de leur lieu d'études sans qu'une compensation financière ne leur soit fournie.

Ainsi, alors que le transport couvre près de 10% des frais de vie courante, la FAHB défend une **baisse du prix des transports** pour les jeunes dans la métropole et pour les lignes rurales afin de **lutter contre l'enclavement**. De plus, pour les étudiant.e.s ne disposant pas d'alternatives pour leur déplacement, la FAHB souhaite la mise à disposition de **nouvelles offres de transport notamment de mobilités douces et durables** et un **soutien économique** par les collectivités territoriales.

ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE

L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre.

Loyers et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de cote des loyers.

La moyenne est faite pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m².

Téléphonie et internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspondent à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multi pack » (téléphonie mobile et Internet).

Loisirs

Le montant des loisirs est issu de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auxquels s'ajoute une adhésion à l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 13,20€.

Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2022-2023 s'élève à 3,30 €.

Alimentation

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments.

Vêtements, hygiène, équipement informatique

Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

Complémentaire santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.

Transports

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun. À cela s'ajoutent les allers-retours entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. À raison de 5 allers-retours par mois, à cette distance est appliqué le barème d'indemnités kilométriques des frais relatifs au transport en véhicule personnel.

CVE-C

Le tarif de la CVE-C est celui annoncé tous les ans par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Frais d'agence immobilière

Depuis l'année dernière, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m² qui sont à charge du locataire.

Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio et tout autre type d'appartements jusqu'au T4.

Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

ANNEXE 2 : RÉFÉRENCES

Les aides sociales étudiantes

Arrêté du 15 juillet 2019 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2019-2020 -

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038858720>

Arrêté du 18 juillet 2022 relatif aux taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'année universitaire 2022-2023 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046096036>

Projet de loi finances rectificative pour 2022 – Vie publique <https://www.vie-publique.fr/loi/285614-loi-de-finances-rectificative-2022-budget-rectificatif-pouvoir-dachat>

Droits d'inscription, CVE-C

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038396885/>
Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation- Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

Logement

Cote des loyers Locservice : <https://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html%20>

Etude de l'observatoire territorial du logement étudiant en 2020 : https://www.audiar.org/sites/default/files/documents/etudes/etude-otle-2021_web.pdf

Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029337625/>

Note d'information du SIES N°4 - Projection des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2021 à 2030. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/projections-des-effectifs-dans-l-enseignement-superieur-pour-les-rentrees-de-2021-2030-85076>

Inflation

En juillet 2022, les prix à la consommation augmentent de 6,1% sur un an – Statistiques et Etudes – INSSEE - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6479967>

Sécurité sociale Etudiante et Santé

LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants - Article 11 - Article 11 - LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (1) - Légifrance (legifrance.gouv.fr).

Code de la sécurité sociale-Chapitre 1 : Dispositions relatives à la protection complémentaire en matière de santé (Articles L861-1 à L861-12) - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Alimentation, vêtements

Juillet 2021-INSEE-Indice des prix à la consommation, France Métropolitaine - En juillet 2021, les prix à la consommation augmentent de 1,2 % sur un an - Informations rapides - 199 | Insee

Enquête

Enquête FAGE-IPSOS – Un an après : l'urgence d'agir pour ne pas sacrifier la jeunesse Mai 2021 - https://www.fage.org/ressources/documents/3/6985-DP_09_05_21_Enquete_FAGE-IPSOS_Un_A.pdf

Enquête FAGE – IPSOS – Les jeunes et l'élection présidentielle : Vers une jeunesse oubliée ? Février 2022 - https://www.fage.org/ressources/documents/1/7626-FAGE_DP-Enquete_IPSOS_Elections2022.pdf

CONTACTS PRESSE



Ulysse DAVID

Trésorier de la FAHB et suppléant CROUS

0651927570

ulyse.david@fahb.eu

Lola BLANDIN-BOURGEON

Secrétaire générale en charge de la citoyenneté et
des affaires de jeunesse

0785121016

lola.blandin@fahb.eu